

DECISION N° 222-2023

Portant validation de l'offre de la société M.R.NET pour l'achat de matériel en restauration scolaire

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231109-DAJ-DEC-23-366-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/11/2023

Publication : 10/11/2023

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société M.R.NET pour l'achat de matériel en restauration scolaire

Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société M.R.NET pour l'achat de matériel en restauration scolaire d'un montant de 6 652,35 € HT.